

N°414

du 22
Juillet
2011

Editorial

Par Koffi
SOUZA

L'AFRIQUE DE L'EST EN ETAT DE FAMINE

Il faut faire face à la "plus grave crise alimentaire en Afrique" en 20 ans, indiquent les Nations Unies en précisant que jusqu'à 350.000 personnes souffrent de famine dans le sud de la Somalie.

L'ONU estime que près de la moitié de la population somalienne, soit 3,7 millions de personnes dont 2,8 millions dans le sud, sont désormais en situation de crise. Dans les deux régions frappées de famine, les taux de mortalité et de malnutrition sont comparables ou supérieurs aux précédentes crises qui ont frappé le Niger en 2005, l'Ethiopie en 2001 ou le Soudan en 1998, rappellent les Nations unies.

"Etant donné sa sévérité et son étendue géographique, il s'agit de la crise alimentaire la plus grave en Afrique depuis la famine en Somalie des années 1991/1992". 220.000 personnes avaient péri lors de cette catastrophe.

Environ 12 millions de personnes sont touchées dans l'ensemble de la Corne de l'Afrique par la sécheresse. La Djibouti, l'Ethiopie, le Kenya et l'Ouganda sont aussi affectés. Les luttes politiques compliquent la solution à ce drame humain.

Les insurgés islamistes shebab, affiliés à Al-Qaïda et qui contrôlent la plupart du sud et du centre de la Somalie, se sont déclarés prêts à accepter l'aide étrangère à la condition qu'elle soit "fournie purement sur des bases humanitaires" et que les valeurs religieuses des Somaliens, musulmans, (soient) respectées".

Il est vrai qu'en Somalie c'est la guerre civile incessante, et pas seulement la sécheresse, qui a conduit à la famine. Le président de la Banque africaine de développement, Donald Kaberuka, a jugé que toute solution devait aussi inclure un accord de paix dans le pays.

L'Organisation de la coopération islamique (OCI) a lancé un appel à une trêve humanitaire dans le pays pour permettre l'arrivée et la distribution de l'aide.

Pacifier les esprits est aussi important que fournir de l'eau aux cultures. Aucun développement humain n'est possible dans le désordre politique.



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

Consolidation de la décentralisation

Le gouverneur de région comme un Premier ministre local

Auto-construction, morcellement et occupation des zones inondables, lotissements clandestins

De la nécessité d'un Code de l'urbanisme et de la construction plus civilisé



Pascal Bodjona, Ministre de l'Administration territoriale

Création de l'Autorité de sûreté de l'aviation civile

Un réel pouvoir hiérarchique sur les forces pour une sécurité optimale des aéroports

Lancement d'un projet d'extension du logiciel SYDONIA ++

Objectif : éviter les arrangements douaniers à Kambolé, Natchamba et Kétao

Sur financement de la CAPER

Près de 30 nouveaux tronçons vont s'ouvrir à des réparations

* Sur les 11 km, entre Lomé et Djağblé, on peut déjà rêver.



Togotelecom

COMMUNIQUE DE TOGO TELECOM

TOGO TELECOM INFORME SON AIMABLE CLIENTÈLE QU'EN RAISON DES TRAVAUX DE REFECTION DES ROUTES DANS LES VILLES DE LOME ET DE L'INTERIEUR DU PAYS ET CE, MALGRE TOUTES LES DISPOSITIONS PRISES, LE RESEAU TELEPHONIQUE ET INTERNET RISQUENT DE SUBIR PAR MOMENT DES PERTURBATIONS.

TOGO TELECOM VOUS PRÉSENTE D'ORES ET DÉJÀ SES EXCUSES POUR LES DÉSAGRÈMENTS QUE VOUS POUVEZ SUBIR ET VOUS INFORME LE CAS ECHEANT, D'APPELER LE 119, NUMÉRO GRATUIT DEPUIS LE RÉSEAU TOGO TELECOM.

LA DIRECTION GENERALE



AVIS A LA CLIENTELE



La Direction Générale de la Compagnie Energie Electrique du TOGO (C.E.E.T.) informe son aimable clientèle qu'en raison des travaux de Maintenance sur ses installations, la fourniture du courant électrique sera interrompue dans les zones et quartiers suivants selon le programme ci-après :

Vendredi 15 Juillet 2011

08h 30 à 14h 00 : Sivédomé, Fidokpui, Nouveau Zongo, Kotokoli Zongo, Centre Emetteur de Togblé, Togo Grain, Terminal du Sahel, Texaco, Ibérica, FOPADESC, les forages de la TdE et Fil O Park.

Mardi 19 Juillet 2011

08h 00 à 13h 00: Kodjoviakopé, Service Corps de la Paix, Mairie Centrale, Boulevard Circulaire, Rues de la Kozah, de l'Ogou, des Rossignols et de Passoua.

Samedi le 23 Juillet 2011

06h 00 à 15h 00: Toute la ville de Tsévié, Service Planification, ISSET, TdE Davédji, Diamond ciment à Dalavé, Davié, Péage de Davié, Voltic, White Way, Oando, CMS Davié, Ferme Anénou, Davédji, Adétikopé, Togocel et Télécél, Adétikopé, Service Amical.

A cet effet, la CEET recommande toujours que les appareils soient débranchés lorsqu'une coupure intervient et ne soient remis en service qu'après le retour de l'électricité.

La Direction Générale présente ses excuses à sa clientèle et la remercie pour sa compréhension.

LA DIRECTION GENERALE

Consolidation de la décentralisation

Le gouverneur de région comme un Premier ministre local

Sylvestre D.

Le 19 décembre 2006, les députés togolais adoptaient la loi portant Organisation de l'administration territoriale déconcentrée au Togo. Jusque-là, les régions administratives ont été toujours prises pour une entité fictive, cédant ainsi les responsabilités réelles aux préfetures qui les composent. «*En tant que subdivision administrative, la région est placée sous l'autorité d'un représentant de l'Etat qui porte le titre de gouverneur*», disposait enfin l'article 12 de la nouvelle loi. Ainsi, les régions administratives, cinq en tout, passaient sous l'autorité d'un gouverneur, dépositaire de l'autorité de l'Etat au niveau de la région.

Pour l'effectivité et l'application de cette nouvelle loi, le conseil des ministres vient, le 13 juillet dernier, d'examiner et d'adopter un décret portant Organisation de la fonction de gouverneur et de préfet au Togo. «*...la politique de décentralisation amorcée par notre pays et qui se traduira par des élections locales, sur le plan des communes, des préfetures et des régions nécessite un accompagnement de l'Etat par une déconcentration importante de l'Administration centrale afin de faciliter les rapports entre les collectivités territoriales et l'Etat pour une célérité et une efficacité dans la prise de décision*», indiquait, à cet effet, un communiqué officiel du gouvernement. Ainsi, expliquait-on, le gouverneur au niveau de la région et le préfet au niveau de la préfeture sont les relais du pouvoir central qui incarnent l'Etat et qui ont la responsabilité de coordonner l'ensemble des services administratifs implantés dans leur ressort territorial respectif. Le but visé étant «*d'améliorer le fonctionnement de l'Etat à tous ces différents niveaux*», ajoute le communiqué.

Placé sous l'autorité hiérarchique du ministre en charge de l'Administration territoriale, le gouverneur est le représentant direct du pouvoir central et de chacun des ministres dans la région, précise clairement le décret. Il a la charge des intérêts nationaux, du contrôle administratif, du respect des lois et de l'ordre public, ainsi que de la mise en œuvre des projets à caractère régional. Il a compétence pour signer les contrats au nom de l'Etat, notamment avec le conseil régional. Le gouverneur prend des décisions ou donne des instructions relatives aux procédures concernant la gestion du domaine public, la circulation routière, la protection des populations ou de l'environnement, ou les situations de crise.

Le décret fait de lui l'unique ordonnateur secondaire des services déconcentrés des



Pascal Bodjona, Ministre de l'Administration territoriale

administrations civiles de l'Etat à caractère régional. Toutefois, le texte ne s'applique pas à l'exécution des décisions directement liées à l'assiette et du recouvrement des impôts et des recettes publiques. Les chefs de services déconcentrés dans la région ainsi que les organismes relevant de l'Etat adressent, sous le couvert du gouverneur, leurs correspondances destinées aux administrations centrales. Les déplacements des préfets et des chefs des services déconcentrés régionaux hors de la région, à l'intérieur du territoire national, sont subordonnés à l'autorisation préalable du gouverneur ou à un ordre de mission délivré par lui.

En sa qualité d'autorité de tutelle, le gouverneur vérifie la légalité des actes des autorités régionales décentralisées et défère au juge ceux qu'il estime contraires à la légalité. Il a l'obligation d'assistance et de conseil au conseil régional, de soutien aux actions de la région

et d'harmonisation de ces dernières avec celles de l'Etat. Il déclare vacant, par arrêté, le poste de président ou de vice-président du conseil régional, nommé à une fonction incompatible avec son mandat régional, qui n'aurait pas fait une déclaration d'option dans un délai de huit jours, à compter de sa nomination. Il constate, par arrêté, la destitution du président du conseil régional par les conseillers. Il peut se substituer à lui, après une mise en demeure restée sans suite, pour prendre des mesures visant à assurer l'ordre, la tranquillité, la sûreté et la salubrité publics.

Ainsi, le gouverneur rafle la mise au préfet et au sous-préfet. A ce titre, la gendarmerie et la police sont placées sous son autorité «*dans leur mission de maintien de l'ordre public, ainsi que les unités concourant aux secours dans leur mission de protection civile*», indique la loi de décembre 2006. Mais il n'a pas que des droits, le

gouverneur. Il est astreint, d'après le décret, aux obligations qui incombent à tout agent de l'Etat, et peut donc s'exposer à des sanctions en cas de manquement à ses devoirs. Il ne peut exercer, à titre professionnel lui-même ou par personne interposée, sous quelque dénomination que ce soit, une activité privée lucrative ou avoir, dans une entreprise de la région, des intérêts susceptibles de compromettre son indépendance. Pour cela, il a droit à un traitement et à des indemnités diverses – à fixer par décret –, à un logement administratif et à un véhicule de fonction.

Entre autres innovations, la loi du 19 décembre 2006 prévoit, auprès du gouverneur, une conférence administrative régionale, une structure d'échanges, de propositions et de mise en œuvre des actions de développement. Elle rassemble des préfets, des directeurs et des chefs de services déconcentrés de l'Etat dans la région. Le gouverneur est assisté dans ses fonctions par un secrétaire général de région, nommé par décret en conseil des ministres tout comme le gouverneur lui-même.

A une échelle moindre, le préfet exerce pratiquement les mêmes pouvoirs et devoirs, mais dans les limites de sa préfeture. Sauf que, «*en cas de menace à l'ordre public dans la préfeture, le préfet saisit le gouverneur en vue de prendre les mesures nécessaires*», dit le décret. Le préfet et le gouverneur sont nommés sur la base de critères de compétences et de probité morale. Il est mis fin à leurs fonctions dans les mêmes conditions.

VERBATIM Par Eric J.

Le Fmi satisfait du Togo

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (Fmi) vient de décerner un satisfécit au gouvernement togolais. «*Cela ne peut en être autrement*» nous a répondu une source au ministère de l'Economie et des finances visiblement émue de la décision de l'organisation onusienne. Selon ce cadre du ministère, «*beaucoup de sacrifices ont été consentis par l'Etat togolais qui s'est soumis à une rigueur financière sans précédent. Certes, les règles ont été imposées par les institutions de Breton Woods, mais leur application a été dictée par les premières autorités compétentes dont l'objectif est d'assainir les finances publiques et le redressement de l'économie nationale.*» a-t-il expliqué.

Le satisfécit du Fmi est donc une agréable nouvelle pour le Togo dont la croissance économique est très soutenue. Selon le représentant du Fmi au Togo, M. Sar Abdourahmane, sur la radio Rfi : «*C'est une étape importante parce qu'elle ouvre également une nouvelle page avec des finances publiques renforcées. Donc le Togo à moyen terme peut maintenant s'atteler d'avantage à améliorer le vécu quotidien des populations dans le cadre des finances... que le Togo peut maintenant accélérer, disons le rythme de ces investissements à moyen terme parce qu'il y a eu des retards dans ce domaine-là. Mais sa solvabilité retrouvée, sa capacité à investir d'avantage permettra aux autorités de rattraper le retard du passé. Vous l'avez vu, à Lomé, les routes commencent donc à être faites, ce qui est une excellente chose. Les autorités pourront également augmenter les dépenses prioritaires dans les domaines de la santé, de l'éducation, tout en préservant la viabilité de la dette, c'est important.*»

La conséquence directe à la nouvelle donne qui fait du Togo un pays solvable est qu'il pourra désormais se rendre afin de financer ses programmes de développement et faire face à la lutte contre la pauvreté. «*Mais, quand même, le fait que la dette ait été annulée leur donne la possibilité de se rendre.*» a fait savoir le représentant.

Toutefois, le Togo doit continuer sa rigueur économique en sachant les domaines prioritaires d'investissement. «*Nous savons tous que dans le contexte international les prix des produits pétroliers, par exemple, ont augmenté de façon significative. Les Etats comme le Togo, n'y peuvent rien, donc il est important que les ressources dont dispose l'Etat soit orientées dans les dépenses qui vont dans le sens d'aider les populations les plus vulnérables.*» a indiqué M. Abdourahmane.

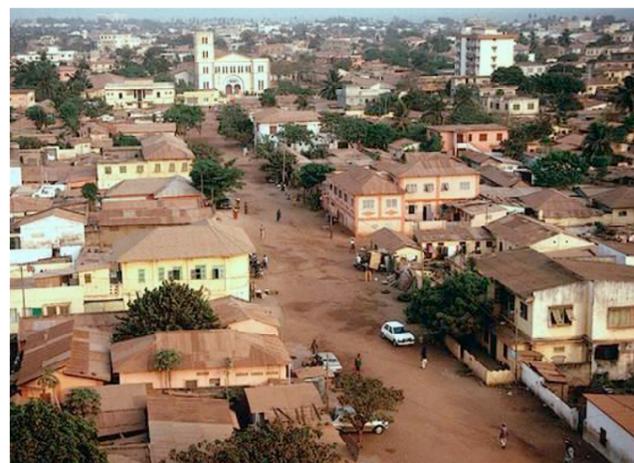
Auto-construction, morcellement et occupation des zones inondables, lotissements clandestins, occupation des emprises publiques

De la nécessité d'un Code de l'urbanisme et de la construction plus civilisé

Les 11 et 12 novembre 2010, les acteurs de l'urbanisme et de l'habitat ont élaboré à Kpalimé l'avant-projet de loi portant Code de l'urbanisme et de la construction pour refondre la pléthore de textes parfois contradictoires régissant le foncier. L'initiative veut accoucher d'un arsenal juridique plus simple et adapté aux réalités pratiques du pays. Vu l'urgence dans le domaine et les dégâts directs et collatéraux qui se prolongent pour les paisibles populations, on peut condamner le manque d'accélération à rendre plus civilisé le pays en la matière. Même si, dans les coulisses de l'Exécutif, il se dit qu'il s'agit d'une question de programmation pour introduire le nouveau texte à un prochain conseil des ministres. Et de confier qu'un Fonds va remplacer un autre : le Fonds pour l'amélioration de l'habitat et de l'urbanisme (FAHU, pour le financement des aménagements urbains) va être

érigé sur les cendres du Fonds spécial pour le développement de l'habitat (FSDH). Tant mieux, et pourvu que ça dure. Créé en 1988 pour financer les opérations de viabilisation des terrains et d'habitat social, le FSDH a manqué d'appui et n'a pu être véritablement opérationnel en raison de la dépendance de ses ressources d'un trésor public moribond à l'époque. Sur un solde en compte de plus de 5,8 milliards de francs Cfa, seulement 180 millions lui ont été reversés à fin 2006, et il n'a accordé qu'un seul concours financier de 116 millions de francs Cfa pour une opération immobilière de la SITO. Passons !

En attendant, le tableau n'est point enviable, en face des besoins en services urbains et de logements : auto-construction au mépris des principes, morcellement continu et occupation des zones inondables et marécageuses, accentuation des lotissements



L'image d'une ville construite sans schéma d'aménagement urbain

clandestins, occupation des emprises publiques, anarchisme des villes, péremption de la plupart des textes sur le foncier, absence de normes actualisées en urbanisme et construction, accès trop difficile à la propriété foncière et immobilière pour les couches démunies, etc. Ajuste titre, l'un des fondements de la Stratégie

nationale du logement (SNL, adoptée en 2009) est d'édicter des règles et procédures modernes.

Plus est, il faudra amener les communes urbaines et rurales à se doter d'un schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme et d'un plan d'occupation des sols, conformément au schéma national en préparation. Il faudra aussi

prévoir que les terrains à bâtir soient desservis par des voies publiques permettant leur accès direct, sans qu'il ne soit besoin, après tout, de créer une servitude de passage sur des terrains privés. Dès le départ, il faut respecter les dimensions et fixer les riverains, et non rétrécir les voies publiques au nom d'un manque de moyens pour donner l'impression que rien ne sera plus fait après. Comme actuellement à Agoè Logopé. L'autre défi est de faire occuper les parcelles de façon à faciliter l'intervention des services de secours (police, sapeurs pompiers).

Enfin, il faut amener le citoyen à faire sienne la culture de l'architecte. Toute construction devant en principe être soumise au permis de construire et à un bureau d'étude d'architecte inscrit au tableau de l'ordre national des architectes.

Selon les chiffres officiels mensuels publiés

L'Etat fait un gap de 6,33 milliards Cfa entre ses recettes et ses dépenses de juin

* Les régies ont trébuché après la forte progression de mai.

Jean Afolabi

Le constat est tiré du tableau de bord du mois de juin publié cette semaine par la Direction de l'Economie. Le tableau se voulant l'élément de traçabilité de l'exécution du budget général de l'Etat, en termes des recettes et dépenses effectuées par l'Autorité exécutive. Suivant les chiffres officiels, le total des entrées de fonds se chiffre à 24,7 milliards de francs Cfa. Dans les détails, 10,8 milliards de francs Cfa par les Impôts, 13,3 milliards de francs Cfa par les Douanes et 0,6 milliard de francs Cfa par le Trésor public. Première remarque : les Impôts et les Douanes ont trébuché après avoir respectivement déclaré en mai 12,7 milliards de francs Cfa et 14,4 milliards de francs Cfa. Contre, dans le même ordre, 10,2 milliards et 11,4 milliards de francs Cfa en janvier, 8,1 milliards et 12,0 milliards de francs Cfa en février, 9,4 milliards et 12,2 milliards de francs Cfa en mars, 10,3 milliards et 11,3 milliards de francs Cfa en avril. L'appel à accroître les recettes internes reste donc d'actualité. Quant au Trésor public, il a aussi chuté dans ses recouvrements. Lui qui a signalé 4,7 milliards de francs Cfa à la fin mai, 1,4 milliard de francs Cfa en avril et 1,7 milliard de francs Cfa en mars. Tout calcul fait, les recouvrements ont atteint en six mois 147,8 milliards de francs Cfa, pour une prévision annuelle de 320,2 milliards.

Le moins qu'on puisse dire, c'est



Adji Ayassor, Ministre des Finances, Ordonnateur des dépenses publiques

que les entrées du seul mois de juin n'ont pas suffi pour payer toutes les dépenses inscrites. L'Etat ayant fait un cumul de paiements de 31,03 milliards de francs Cfa (gap de 6,33 milliards de francs Cfa). Contrairement au mois précédent où il a été noté 31,9 milliards de recettes pour 30,97 milliards de dépenses. Pour ce sixième mois de l'année budgétaire, les « Traitement et salaires » en ont pris pour 9,66 milliards de francs, avec un reste à payer de -1,72 milliard. Alors même que l'engagement et l'ordonnancement mensuels, eux, n'étaient pris que pour 7,94 milliards de francs. D'où le taux de paiement de 121,6%. Respectivement, 4,17 milliards, 0,59 milliard et 0,17 milliards ont permis de soulager les ayants-droits dans l'Education, la Santé et l'Agriculture. 8,19 milliards de francs Cfa étaient consacrés à la même

ligne de dépenses en mai.

Les « Biens et services » ont dû coûter, pour leur part, 6,63 milliards de francs Cfa, pour un ordonnancement de 3,48 milliards de francs. Il reste à payer -3,15 milliards. Ici, les autres secteurs publics –mis à part l'Education, la Santé et l'Agriculture– ont presque tout avalé avec 6,18 milliards de francs. En mai, seulement 3,11 milliards de francs Cfa y étaient dépensés.

Après avoir pris un engagement mensuel de 1,88 milliard de francs et inscrit un ordonnancement de 2,71 milliards de francs pour les « Subventions et transferts », l'Autorité en a finalement déboursé 6,18 milliards de francs Cfa. Motif pris du titre non exécutoire (titre non décaissable) et des paiements connexes. Au mois précédent, on en avait moins sorti : 5,12 milliards de francs Cfa.

Les « Dépenses d'investissement » ont aussi légèrement baissé. De 3,51 milliards de francs Cfa engloutis en mai, contre 1,08 milliard de francs en avril, l'Etat est passé cette fois-ci à un investissement de 3,35 milliards de francs, totalement en contrepartie domestique en énergie.

Enfin, et toujours la dette. Un total de 0,89 milliard de francs pour les intérêts et 4,31 milliards de francs pour l'amortissement, à raison de 3,40 milliards et 0,91 milliard de francs en amortissement respectif de la dette intérieure et de la dette extérieure. Au départ, aucun engagement n'était pris pour le mois de juin en ce qui concerne ces effets induits de la dette. En plus, rien n'a été ordonné. Il s'agit donc d'autres paiements, totalement rangés en reste à payer négatif. En mai, l'Autorité a dû payer 1,52 milliard de francs Cfa pour les intérêts et 9,51 milliards de francs Cfa pour l'amortissement. Rappelons que, pour toute l'année en cours, il est prévu de payer 13,28 milliards de francs Cfa en « Intérêts de la dette intérieure et extérieure » et 47,52 milliards de francs Cfa en « Amortissement de la dette intérieure et extérieure ». Comme quoi, les multiples annulations de dette, fortement médiatisées, ne signifient nullement que la dette togolaise a cessé de vivre. La dette a toujours gardé des facettes que le citoyen lambda ne connaît guère : entre le principal et les intérêts nés, c'est la langue de bois. Sachons la contracter !

Lancement d'un projet d'extension du logiciel SYDONIA ++

Objectif : éviter les arrangements douaniers à Kambolé, Natchamba et Kétau

Il est constant que toute opération financière faite manuellement est sujette à dérives, fraudes et détournements. Et beaucoup en parlent en indexant l'écart entre les réalisations des agents des douanes et leurs salaires officiels. C'est aussi ça qui a nécessité l'informatisation des prestations douanières, même si elle n'est pas la solution toute faite contre la fraude. N'empêche ! De plus en plus, les rapports trimestriels d'exécution du budget général de l'Etat indiquent que les performances de la Direction générale des douanes

financement du Projet d'appui au renforcement des capacités institutionnelles en gouvernance économique et financière (PARCI-2), obtenus du Fonds africain de développement et de la Facilité en faveur des Etats fragiles de la Banque africaine de développement (BAD).

Par le contrôle du dédouanement au SYDONIA ++, il s'agit de mieux suivre les écritures et de lutter contre les arrangements et/ou fraudes. En général, l'introduction de SYDONIA ++ permet aux commissionnaires en douane de faire les déclarations par



Marc Ably-Bidamon, Directeur Général des Douanes

s'expliquent, entre autres, par le contrôle de toute la chaîne de dédouanement par le logiciel SYDONIA ++ et son extension à tous les services centraux et extérieurs, le renforcement du contrôle a posteriori...et le renforcement de la lutte contre la fraude. Sans oublier le renforcement des ressources humaines.

Aujourd'hui, l'Autorité veut étendre l'expérience. Un avis d'appel d'offres national, signé du ministre de l'Economie et des finances et valable du 15 juillet au 16 août 2011, lance la fourniture et l'installation d'équipements destinés à l'extension de SYDONIA ++ aux autres bureaux de la douane à l'intérieur du pays. L'ensemble des équipements est réparti en trois lots : (i) fourniture et installation de matériel d'énergie solaire dans les bureaux de la douane de Kambolé et Natchamba ; (ii) fourniture et installation de groupes électrogènes dans les bureaux de la douane de Kambolé et Natchamba ; et (iii) fourniture et installation d'équipements informatiques et matériels de câblage réseaux dans les bureaux de la douane de Kambolé, Natchamba et Kétau. Le tout sur affectation d'une partie des dons du

internet. Dans le principe, SYDONIA ++ a été conçu pour simplifier et systématiser la procédure de dédouanement jugée longue. A l'échéance 2012, il est prévu de rédiger une disposition à inclure dans la loi de finances créant le compte spécial du trésor SYDONIA COTECNA, aux fins de disposer d'un cadre juridique normalisé permettant de répondre aux soucis de la bonne gouvernance.

Les effets de la modernisation de cette régie financière paient, avec la mise en œuvre du plan stratégique 2007-2011, l'informatisation de l'administration, de la procédure de dédouanement et du système d'évaluation des véhicules usagers par la COTEC. Entre 2005 et 2010, les recettes douanières togolaises sont passées de 79,8 milliards à 133,2 milliards de francs Cfa. Et selon les derniers chiffres publiés par la Direction générale de l'Economie, les Douanes ont collecté 74,7 milliards de francs Cfa, de janvier à juin 2011, pour une projection annuelle de 150,7 milliards de francs Cfa. Une performance saluée, la semaine dernière, par l'Administrateur général des douanes et accises belges, Noël Colpin, qui a séjourné à Lomé.

Sur le marché interbancaire de l'UMOA

Un total de prêts 5,5 milliards Cfa du Togo à la mi-juillet

Les prêts et emprunts enregistrés sur le marché interbancaire de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa), au cours de la période du 6 au 12 juillet 2011 ont atteint chacun 39,2 milliards de francs Cfa, d'après la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao). Ils étaient assortis d'un taux moyen pondéré de 4,22% et d'un taux minimum de

3,00%. Le taux maximum était, lui, porté à 6,50%.

Sur l'ensemble des prêts, les guichets des banques togolaises ont enregistré 5,500 milliards de francs. Sans aucun emprunt. Ils étaient constitués de 4,000 milliards de francs de prêts à une semaine, et de 1,500 milliard de francs de prêts à deux semaines. Les premiers étaient assortis de taux moyen

pondéré, minimum et maximum respectivement de 3,50%, 3,00% et 4,50% et les seconds de 4,06%, 3,00% et 6,50%.

Au cours de la même période, les guichets du Mali ont enregistré les plus gros prêts, à 14,200 milliards de francs, avec des emprunts de 7,500 milliards de francs. Ils sont suivis de ceux du Bénin avec 6,000 milliards de

francs de prêts et 14,500 milliards de francs d'emprunts. Tout comme le Togo, la Côte d'Ivoire n'a enregistré que des prêts, à 5,500 milliards de francs. Viennent ensuite le Sénégal (4,000 et 17,200 milliards de francs) et le Burkina Faso avec seulement 4,000 milliards de francs de prêts. Les guichets de la Guinée-Bissau et le Niger n'ont enregistré aucune opération.

SANTÉ Par Maurille Aféri

Migraine

Les déclencheurs d'origine non alimentaire

Différents facteurs d'ordre personnel ou environnemental ont été identifiés comme des déclencheurs par les gens qui souffrent de migraine. En voici quelques-uns.

Le stress : Relaxer après une période de stress (migraine survenant au début des vacances, par exemple).

La faim, jeûner ou sauter des repas : Une modification des habitudes de sommeil (dormir plus tard que d'habitude,

par exemple).

Une modification de la pression atmosphérique.

La lumière vive ou les bruits forts.

Faire trop ou pas assez d'exercice physique.

Le parfum, la fumée de cigarette ou des odeurs inhabituelles.

Divers médicaments, dont les analgésiques utilisés trop fréquemment et les contraceptifs oraux, dans certains cas.

Les déclencheurs d'origine

alimentaire

Environ 15 % à 20 % des gens qui souffrent de migraine indiquent que certains aliments sont à la source de leurs crises. Les aliments les plus souvent cités sont les suivants : l'alcool, plus particulièrement le vin rouge et la bière, la caféine (ou le manque de caféine), les fromages vieillis, le chocolat, le yogourt, les aliments fermentés ou marinés, le glutamate monosodique, l'aspartame.

Évidemment, le fait de mieux

connaître les aliments qui déclenchent la migraine constitue une façon naturelle et logique de réduire la fréquence des crises. Par contre, cette approche demande plus d'efforts et de discipline, notamment parce qu'il faut découvrir les aliments problématiques. Pour ce faire, le fait de tenir un journal des migraines est certainement un bon point de départ (voir section Prévention). Il peut également être utile de consulter un spécialiste de la nutrition.

(à suivre)

Création de l'Autorité de sûreté de l'aviation civile

Un réel pouvoir hiérarchique sur les forces pour une sécurité optimale des aéroports

Sylvestre D.

Aux fins d'une meilleure coordination et d'un résultat optimal de la protection de l'aviation civile au Togo contre les actes d'intervention illicites, gendarmes, policiers, douaniers, agents de l'immigration et autres de services spéciaux sont à verser dans la même unité. C'est le but de l'adoption, le 13 juillet 2011, par le conseil des ministres du projet de décret portant modification du décret n°97-212 du 22 octobre 1997 relatif à la Sûreté de l'aviation civile. « Cette modification vise à faire du premier responsable de l'Autorité administrative de sûreté de l'aviation civile, le coordonnateur de l'action des différents services qui exercent les missions de sûreté et de sécurité des différents aéroports de notre pays », explique le communiqué du gouvernement.

En application à l'article 10 du décret d'octobre 1997, les missions de sûreté sur les aéroports, en l'occurrence l'aéroport international Gnassingbé Eyadéma de Lomé, sont assurés par les éléments suscités, sous la responsabilité d'un coordinateur nommé par arrêté du ministre en charge de l'aviation civile. Mais, des sources officielles, plusieurs inspections et audits de l'aéroport de Lomé ont relevé une insuffisance de coordination des actions des différentes forces opérant sur le site en matière de sûreté dans la mesure où celles-ci relèvent directement de

leur hiérarchie respective à qui elles rendent compte. C'est pour remédier à cette situation, et, conformément aux normes et recommandations de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), qu'il est nécessaire, d'après le gouvernement, « de mettre en place une Autorité sous la forme de structure administrative dont le premier responsable, chargé de coordonner l'action des différentes forces concourant aux missions de sûreté, dispose d'un réel pouvoir hiérarchique sur lesdites forces ».

Ainsi, l'article 10 du décret du 22 octobre 1997 est modifié comme suit : « Une Autorité de sûreté ayant la responsabilité de la protection de l'aviation civile contre les actes d'intervention illicite ainsi que la coordination de la mise en œuvre des mesures de sûreté est instituée, pour chaque aéroport, sur proposition du ministre chargé de l'aviation civile. L'Autorité de sûreté est une structure administrative qui exerce ses missions sous le contrôle d'un comité interministériel créé par arrêté du Premier ministre. Des agents dûment habilités à intervenir dans les cas soupçonnés ou réels d'intervention illicite dans l'aviation civile internationale sont mis en place sur les aéroports internationaux ».

Le Togo dispose actuellement de deux aéroports internationaux, dont celui de Lomé plus actif pour ses activités. L'Autorité de sûreté de l'aéroport international Gnassingbé

Eyadéma (ASAIGE), instituée à l'occasion par décret du gouvernement ce même 13 juillet, a désormais « autorité sur l'ensemble des personnes civiles et militaires des services de gendarmerie, de police, d'immigration, de douane et des artificiers mis à sa disposition et intervenant en matière de sûreté dans le périmètre de l'aéroport ». Elle

a la responsabilité d'assurer la sûreté des personnes, des biens, des aéroports et des installations sur l'Aéroport International Gnassingbé Eyadéma. Ses éléments « peuvent, à tout moment, sur proposition de l'Autorité, être reversés dans leurs corps d'origine, en cas de manquement aux règles d'éthique et de déontologie ou d'insuffisance

de rendement ». L'ASAIGE est dirigée par un coordinateur nommé par décret du président de la République. L'innovation, c'est que le coordinateur de l'ASAIGE est, soit un officier supérieur de gendarmerie, soit un cadre supérieur du corps des commissaires de police, soit un officier supérieur des forces armées togolaises, soit un haut cadre civil

disposant de formation et de compétence en aviation. Il est précisé que celui-ci opère sous la supervision et le contrôle de l'Agence nationale de l'aviation civile (ANAC), notamment par la conduite des audits, des inspections, des tests et des investigations.

Sur financement de la CAPER

Près de 30 nouveaux tronçons vont s'ouvrir à des réparations

* Sur les 11 km, entre Lomé et Djangblé, on peut déjà rêver.

La presse privée a longuement sonné l'alarme sur la détérioration avancée, voire la disparition de la partie de la route transversale Lomé-Vogan, entre le stade de Kégué et la bourgade de Djangblé. La réclamation se justifie du seul fait que le tronçon mène au site du poumon de l'économie nationale, les phosphates. Au point que des usagers soient obligés de passer par Tsévié ou Aného. Avec un optimisme aveugle, ils peuvent déjà rêver à la fin du calvaire à compter du 19 août prochain. C'est la date retenue pour ouvrir les soumissions, déjà retirées depuis le 19 juillet dernier.

En fait, il s'agit de réaliser des travaux d'entretien routier par grosses réparations, réparations

localisées et point à temps sur une trentaine de routes nationales transversales revêtues, exactement 29. Les grosses réparations concernent les tronçons Lomé (stade de Kégué)-Djangblé (route Lomé-Vogan) sur 11 km, Sokodé-Fleuve Mò (route Sokodé-Bassar) sur 15 km, Bougabou-Bassar (route Sokodé-Bassar) sur 10 km, et cinq autres rues dans la voirie urbaine revêtue de Lomé : Nangbéto + Coopération (0,950 km), Rue des Nîmes (0,8 km), Avenue Duisburg (2 km), Avenue des Nations Unies + Marina et Adamé (1,06 km), Rue de la Clinique Aéroport + Voirie revêtue de la cité SITO de l'Aéroport (1,7 km).

Quant au tronçon Avépozou-

Hillacondji (route Lomé-Aného) y compris la bretelle de l'hôtel le Lac, les 35 km vont subir des réparations localisées et point à temps. Alors que 20 rues d'une longueur totale de 26,32 km bénéficieront uniquement du point à temps : Rue Akklakou (250 m), Avenue de l'OUA et place de l'Indépendance (200 m), Avenue de la CEDEAO (250 m), Avenue de 2 Février (350 m), Avenue François Mitterrand (900 m), Avenue L.S. Senghor (800 m), Avenue Gal Pempidou (900 m), Bld Jean Paul II (collège Saint Joseph-stade de Kégué, 2 km), voie désenclavant le Centre islamique de Kégué (1,4 km), Rue de la nouvelle Présidence (2,3 km), voie de la pharmacie Djidjôle

(1,1 km), voie du carrefour Malou (0,5 km), voie désenclavant le quartier Gblenkomé (0,8 km), Rue de la Kozah (300 m), Rue de l'Hôpital (1,2 km), GTA-Atikoumé (3 km), Atikoumé-Shell lagune Nyékonakpoé (2,4 km), Colombe de la Paix-Togo 2000 (5,8 km), rue désenclavant le quartier Kégué (1,2 km). Tous dans la voirie urbaine de Lomé.

Il est d'ores et déjà dit que le délai d'exécution desdits travaux ne pourra excéder trois (3) mois. A prendre avec des pincettes quand on connaît toute la litanie de griefs et de défaillances des entreprises nationales de BT&P. En rappel, un précédent appel d'offres avait été infructueux sur certains tronçons.

FOOTBALL / FIFA

Blatter commémore l'anniversaire de Mandela

Le Président de la FIFA, Joseph S. Blatter, a tenu à souhaiter un joyeux anniversaire à l'ancien Président de l'Afrique du Sud, Nelson Mandela, qui vient de fêter ses 93 ans.

Avec G V

A la suite de l'immense succès rencontré par la Coupe du Monde de la FIFA, Afrique du Sud 2010™, où une amitié était née entre les deux hommes, le Président de la FIFA a profité de l'opportunité pour rappeler combien la nation arc-en-ciel s'était illustrée pendant l'été dernier et pour souhaiter le meilleur à Mandela. « Je vous exprime mes meilleurs vœux et je tiens à vous remercier du fond de mon cœur de votre passion pour la vie, de votre force intérieure et de l'espoir qui vous fait avancer ».

"Douze mois se sont déjà écoulés depuis cette immense fête, ce qui semble difficile à croire. Mais



vous figurez en bonne place dans tous mes souvenirs, mon très cher

ami", a-t-il ajouté.

En plus de souhaiter un excellent anniversaire à son ami, Blatter a tenu à évoquer l'amour et l'engagement de Mandela. « Par votre charisme, votre amour du prochain, votre existence, vous incarnez la volonté de lutter pour la vie et de regarder l'avenir avec optimisme ».

À l'occasion de la deuxième Journée internationale de Nelson Mandela, Blatter a également déclaré au sujet de Madiba : « Vous devriez être honoré tous les ans à cette date, tout comme vous avez éclairé les vies de millions de personnes ».

Records d'audience pour la Coupe du Monde Féminine de la FIFA 2011

La Coupe du Monde Féminine de la FIFA 2011 a attiré de très nombreux téléspectateurs du monde entier et a battu plusieurs records en terme d'audience. Ce fut notamment le cas en Allemagne, pays hôte et double championne du monde en titre, aux États-Unis et au Japon - les deux finalistes de la compétition.

Ainsi, les quatre matches de l'Allemagne ont attiré plus de 14 mil-

lions de téléspectateurs de moyenne - plus de 16 millions pour les trois derniers matches - ce qui constitue de loin les meilleures audiences enregistrées en Allemagne pour des matches de Coupe du Monde Féminine. Le quart de finale perdu face au Japon a même rassemblé plus de 17 millions de téléspectateurs, soit près d'un quart de la population du pays.

Pour donner quelques repères,

15,5 millions de téléspectateurs de moyenne avaient regardé le championnat du monde de boxe organisé à Hambourg entre Vladimir Klitschko et David Haye, tandis que 14,8 millions d'Allemands avaient regardé l'Allemagne - Serbie lors de la Coupe du Monde de la FIFA™ en Afrique du Sud. Les audiences allemandes de cette Coupe du Monde Féminine sont aussi les plus élevées que des pro-

grammes sportifs ont enregistrées depuis la finale d'Afrique du Sud 2010.

« Ce sont d'excellents chiffres à la base, qui, au regard d'autres événements sportifs majeurs, confirment que la Coupe du Monde Féminine de la FIFA™ a été un spectacle très apprécié par le public », s'est félicité Niclas Ericson, directeur de la division Télévision de la FIFA sur Fifa.com.

Cameroun/Les menaces de Roger Milla

Légende du football camerounais, Roger Milla n'a jamais eu sa langue dans la poche. Et ce n'est pas à 59 ans que le plus vieux buteur de l'histoire de la Coupe du monde va s'y mettre. Dans un entretien fleuve accordé au quotidien Le Jour, le Vieux Lion a rugit de toutes ses forces, lançant un ultimatum à la FECAFOT : si les dirigeants de la Fédération ne s'expliquent pas sur le déclin du football national, ce sera la révolte.

« Si ça continue comme ça, je vais organiser une marche ». Milla veut la tête des dirigeants du football camerounais. Une telle initiative, venant du footballeur africain du siècle, adulé par une bonne partie des Camerounais, et en cette période pré-électorale, a fait du bruit dans le landerneau, obligeant le Premier ministre et quelques membres du gouvernement à supplier le célèbre buteur des Lions Indomptables de surseoir à sa démarche, afin que « les opposants ne récupèrent sa marche ». Mais, toujours aussi Indomptable, l'ancien buteur des Lions n'en démord pas. « La cote d'alerte est atteinte. Il faut réagir rapidement. Le président de la Fédération et le ministre des Sports ont tenté de dire au Premier ministre que les Lions allaient très bien. Moi je leur ai dit "non" ! Les Lions ne peuvent pas aller bien si nous n'arrivons pas à avoir de bons résultats. On n'a jamais vu au Cameroun des gens faire le bilan des Lions en disant qu'on a gagné trois matches. Non », a-t-il assuré.

Angleterre/Mais où est passé El Hadji Diouf ?

Les Blackburn Rovers ont repris l'entraînement il y a quinze jours. Sans El Hadji Diouf, porté disparu. L'ancien international sénégalais n'a en effet pas donné de nouvelles au club anglais, à qui il est lié jusqu'en juin 2012. Convoqué par la discipline de la FSF pour ses propos controversés, l'attaquant de 30 ans ne s'est pas présenté non plus.

El Hadji Diouf est décidément un sacré personnage. Le bad boy du football sénégalais a refait parler de lui. Malheureusement, ce n'est pas pour ses performances sportives. Son club de Blackburn est en effet sans nouvelle de l'ancien Lensois, prêté ces six derniers mois aux Glasgow Rangers. L'entraînement a repris il y a quinze jours. « Je ne sais où il est à l'heure actuelle mais je sais où il sera demain. Du moins, il nous a dit où il devrait être demain. Il n'est pas rentré depuis la fin de la saison dernière : nous avons essayé de rentrer en contact avec lui. En vain », a expliqué l'entraîneur des Rovers, Steve Kean. Visiblement remonté, le technicien anglais se pose des questions.

TOGO CELLULAIRE

SPÉCIALE PROMO

13 ans de Togo Cellulaire

du 1^{er} au 31 Juillet 2011

PACK TOGOCEL S510



**9.000
FTC**

PACK NOKIA 1280



**14.000
FTC**

CHARGEUR SOLAIRE



**20.000
FTC**

KIT TOGOCEL 13 ans



**1.000
FTC**

ACCESSOIRE DE SAUVEGARDE DE SIM



**2.000
FTC**

**+ 13.000 F cfa de crédit de communication
dont 1.000 F cfa à l'activation.**

**Tous les Kits activés bénéficieront chaque mois
et ce pendant douze (12) mois après le mois
d'activation, d'un bonus de 1.000 F cfa à
condition de cumuler au moins 1.000 F de
rechargement au cours du mois précédent.**



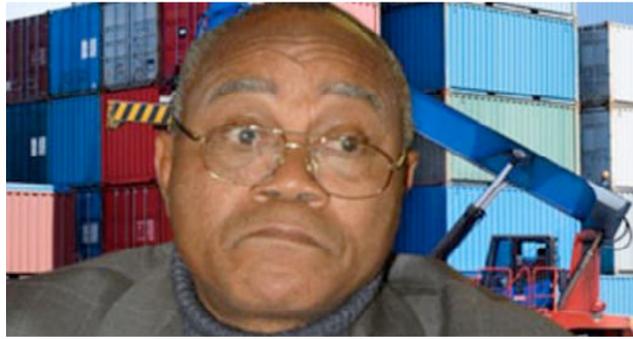
LE LEADER

Paiement de la taxe sur les spectacles

Le contrôle commence aujourd'hui

Etonam Sossou

Selon un communiqué émanant de la Délégation Spéciale de la Commune de Lomé, il est constaté que depuis un certains temps les organisateurs des spectacles mettent tout en œuvre pour éviter le paiement de la taxe sur les spectacles prévue au profit du budget communal. Afin de mettre un terme à cette situation préjudiciable aux finances municipales, souligne le communiqué, l'ordre est donné à tous les organisateurs de spectacles en général, jeux, divertissements et autres manifestations où le public est admis de se conformer aux dispositions de l'arrêté municipal N°49 du 04 avril 1986, en vigueur portant réglementation de ladite taxe.



Contre-Amiral Fogan Adégnon, Président de la délégation spéciale de la commune de Lomé

Ainsi, des contrôles seront organisés à compter du 22 juillet 2011, tant au Palais des Congrès que sur d'autres places publiques ou privées accueillant lesdites manifestations, poursuit la note. Aussi, est-il demandé aux gestionnaires des lieux et places à soumettre toute location de salle

ou de place en vue d'un spectacle à la production préalable d'un quitus ou d'une autorisation municipale afin de faciliter aux services municipaux le recouvrement de cette taxe d'une part et d'éviter des situations dommageables aux organisateurs d'autre part.

Développement durable

Des administrateurs civils de la sous-région se recyclent

Le développement durable est devenu depuis la conférence de Rio de Janeiro de 1992 un paradigme nouveau qui est pris en compte dans toutes les politiques économiques. Et plus récemment, la notion de responsabilité sociale des entreprises est devenue une démarche qualité pour les sociétés qui se respectent. Or, sur ces deux concepts, l'Afrique en général et la sous-région Ouest africaine en particulier manquent de ressources humaines spécialisées. Pour corriger cette anomalie, il est organisé à Dakar avec l'appui de l'Ecole nationale d'administration publique (Enap)

du Québec, l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la francophonie (Iepf) du 18 au 29 juillet une session de formation de haut niveau sur : «*Le développement durable et la responsabilité sociale des organisations*». Une dizaine d'administrateurs civils et des gestionnaires publics du Bénin, du Burkina Faso, du Cap-vert, de la République de Guinée, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal et du Togo, prennent part à cette session de formation.

Cette session de renforcement des capacités techniques d'experts nationaux vise à doter la sous-région de ressources

humaines capables de mettre en œuvre les concepts de développement durable et de Responsabilité sociale des entreprises (Rse). La formation sera dispensée par des experts internationaux et portera sur des études cas pour permettre aux experts nationaux de se perfectionner en vue d'une contribution de qualité dans leurs pays respectifs. Cette rencontre a d'autant plus de signification puisqu'elle va offrir aux Africains une formation sur le développement durable et la Rse qui font partie des défis du 21ème siècle et qui tiennent compte des réalités du terrain.

Personnes handicapées/Emploi

Toujours des obstacles

L'intégration des personnes handicapées dans le circuit de production est un problème majeur indispensable au développement. Malgré les efforts déployés par le gouvernement pour les intégrer dans la fonction publique, ces handicapés diplômés qui constituent les couches les plus vulnérables de notre société, sont victimes d'un rejet social sur le marché de l'emploi, écrasés par tant de préjugés sociaux.

Etre handicapé diplômé, n'est ni un défaut, ni une incapacité, ni une honte, mais une raison d'avoir plus

de courage. En effet, beaucoup d'entre eux souffrent du chômage à long terme. Les sourds-et muets sont les plus touchés de cette opacité sur le marché de l'emploi. Une autre difficulté à laquelle ces handicapés sont confrontés, est le refus catégorique de certaines structures d'accepter leurs dossiers. "Je suis à ma 5ème année de chômage, malgré le fait que j'ai toujours déposé mon dossier dans plusieurs structures de la place. Je commence à me demander à quoi a servi toute ma carrière scolaire pleine de succès

et d'espérances ", s'indignait un jeune handicapé en quête d'emploi. Les personnes handicapées diplômées pensent qu'elles méritent d'être intégrées massivement dans l'administration, même à des postes de contractuel. Cela leur permettra d'intégrer la fonction publique par la suite. Ainsi, elles auront un meilleur avenir pouvant les aider à participer au développement. A défaut de cette théorie et d'autres perspectives analogues, ces handicapés resteront toujours les personnes les plus démunies.

Société

Dure, dure d'être une aide-ménagère

Dans notre société, s'il y a un phénomène qu'il faut bannir, c'est bien l'utilisation inhumaine faite à nos sœurs qui exercent le métier d'employées de maison. Elles sont pour la plupart venues du milieu rural en quête d'un emploi domestique aux fins d'assurer un jour, leurs trousseaux de mariage.

Communément appelées "bonnes", ces braves filles sont victimes de mauvais traitements de la part de leurs employeurs et ne bénéficient d'aucune mesure de protection. Pour un oui ou un non, elles sont injuriées et battues à loisir. Elles constituent pourtant le pilier de pas mal de ménages pour la simple raison qu'elles sont au four et au moulin : la cuisine, la lessive, l'entretien et la garde des enfants...Souvent, elles sont utilisées pour vendre les friandises de leurs patronnes. Elles sont les premières à se lever et les dernières à se coucher. On leur exige de travailler même si elles sont malades. Pour toutes ces longues journées de durs labeurs, elles perçoivent un salaire

insignifiant qui, souvent est bloqué au motif qu'elles ont cassé un meuble ou brisé quelques ustensiles. Celles parmi elles qui ont un physique impressionnant,

n'échappent pas aux fréquents harcèlements sexuels de la part des Casanova de la famille qui les emploie.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 261 35 29 / 905 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre DJOKEH
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLA G.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1069 DE LOTO BENZ DU 13 Juillet 2011

Le tirage de Loto Benz de ce mercredi 20 Juillet 2011, porte le N°1070.

Lors du tirage de la semaine dernière, de nombreux gros lots et des lots intermédiaires ont été gagnés par de nombreux parieurs. A LOME nous avons enregistré un grand nombre de gros lots.

Ainsi, l'opérateur 3067 a enregistré deux lots de 500.000 FCFA et un gros lot de 1.000.000 FCFA.

Le point de vente 3077 a quant à lui enregistré un lot de 500.000 FCFA.

Les points de vente 6807 et 3110 ont recensé chacun un lot de 750.000 FCFA. L'opérateur 5725 a quant à lui dénombré quatre lots de 750.000 FCFA.

Un parieur a eu le bonheur de remporter la somme de 1.000.000 FCFA après avoir misé 400 FCFA auprès de l'opérateur 3416.

A KOTOKOU KONJJI, c'est un gros lot de 1.350.000 FCFA qui a été gagné par un parieur sur le point de vente 7724.

A KPALIME et à KARA, les opérateurs 4047 et 7307 ont enregistré respectivement un lot de 500.000 FCFA et un gros lot de 1.000.000 FCFA.

Multipliez vos chances de gagner des gros lots, en achetant à 200 FCFA les tickets à trois chances de la Tranche Commune Entente 2011.

Grattez et si vous découvrez trois fois un montant, vous gagnez une fois ce montant ! Vous pouvez gagner jusqu'à 500.000 F CFA !

Grattez et si vous découvrez trois fois une jarre tenue par des mains, vous gagnez:

- 500.000 F CFA

- Un voyage par avion et un séjour à Abidjan en République de Côte d'Ivoire.

Vous pouvez également gagner lors du grand tirage qui aura lieu le 30 septembre 2011 des supers lots allant de 1.000.000 FCFA à 5.000.000 FCFA.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LA LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !

BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1070 de LOTO BENZ du mercredi 20 Juillet 2011

Numéro de base

11

66

67

75

14

Lisez désormais le Bi-Hebdomadaire L'Union sur
www.pa-lunion.com

Du 1er JUILLET AU 30 AOUT 2011

FAIRE LE PLEIN DEVIENT UN PLAISIR. 2 ANS TOUT COMPRIS ! GARANTIE, REVISIONS ET CARBURANT INCLUS*

A PARTIR DE 8.900.000 FCFA (HT & HDD) OU 7.666 FCFA PAR JOUR **

RENAULT
QUALITY MADE



*Garantie et révisions périodiques incluses sur les prescriptions des constructeurs. Carburant sur la base de 50 litres.
**Coût journalier pour un crédit automobile d'une durée de 60 mois sous le terme d'acceptation du dossier par le client.

TOUTE LA GAMME ENTRY EST DISPONIBLE CHEZ ITC AUTOMOBILES



DRIVE THE CHANGE



RENAULT

IMMEUBLE RAMCO 224, Avenue Kléber Dadjo, Lomé Togo Tél. 221 79 31
Fax 221 79 36 itc-dacia@ids.tg

